

Vignette clinique no 2 : Immaculata

L'équipe de l'aumônerie d'un grand hôpital suisse reçoit un appel de garde de la maternité : une jeune dame africaine est actuellement hospitalisée dans le service. Sa grossesse ne se passe pas bien ; après examen, le gynécologue détecte une malformation importante du fœtus et préconise une interruption médicale de grossesse (IMG). Les résultats de ses prises de sang révèlent qu'elle est porteuse du VIH.



Cette jeune femme est venue rejoindre sa tante et sa mère en Suisse depuis l'Afrique. Elle souffrait déjà là-bas d'un trouble mental psychotique, probablement une schizophrénie. Elle a pris le bateau pour traverser la Méditerranée et s'est fait violer par le « passeur ». C'est donc lui le père de ce futur enfant. Et c'est aussi lui qui a transmis le VIH.

Elle se sent aujourd'hui seule car elle n'a personne qui vient la visiter à l'hôpital. Elle est certaine que sa mère va la rejeter si elle accepte l'IMG. Elle pourra peut-être compter sur sa tante qui l'héberge présentement.



Elle n'est pas très loquace, et elle se méfie des autres : l'alliance thérapeutique n'est pas très solide.

Elle se demande si Dieu va lui en vouloir et la punir si elle met un terme à sa grossesse. Elle est accompagnée sur cette question par une accompagnante spirituelle.

Elle finit par accepter l'interruption de grossesse.

Elle éprouve par la suite beaucoup de culpabilité d'avoir « tué » cet enfant. Malgré l'accompagnement religieux dont elle a pu bénéficier, elle craint toujours le châtiement de Dieu et l'exclusion de sa famille.